

mai 1968, ou massivement, ces derniers jours, du CPE, retiré, faut-il le rappeler, après le vote de la loi. Les seconds sont susceptibles de leur adjoindre ces comparaisons d'autre sorte que sont les années 1930, le 6 février 1934, la fin du XIX^e siècle... D'autres empruntent à des répertoires d'actions étrangers, qu'il s'agisse des tea party des conservateurs américains, ou du « printemps français », dont il convient de souligner qu'il renvoie à des mobilisations qui firent tomber des régimes quand les manifestations de rue se sont, au contraire, imposées en France, entre 1934 et 1968, comme une modalité

de gestion pacifique des crises dans le cadre du régime existant. On peut tenir ce foisonnement de comparaisons comme un symptôme d'un postmodernisme devenu prévalant depuis les années 1980. On peut également estimer avec Marc Fauvelle, dans un récent édito sur France Inter, que la France se réfugie dans ses propres mythes, faute de boussole qui lui permettrait de se tourner vers l'avenir. Mais on peut aussi tenir cette multiplication de références quelque peu chaotique pour le symptôme de la difficulté qu'on éprouve à définir un mouvement qui s'est complexifié, dont il devient chaque jour plus difficile

de dire le sens et à plus fort titre de prédire l'issue. L'histoire, souvent fantasmée, comme moyen de dire le nom de ce qui n'en a plus d'évident, a l'égal du rôle qu'ont pu jouer les images en d'autres circonstances, en somme.

Le sens d'un mouvement ne saurait se réduire à celui qu'énoncent à chaud ses acteurs. Sa portée ne peut être appréhendée qu'au prisme des effets qu'il produit dans la durée, et qui peuvent se révéler pervers au regard des objectifs initiaux des manifestants. C'est alors et alors seulement qu'il devient possible de produire, avec rigueur les mots pour le dire. ●

La fin de l'évasion fiscale pour 2013 ?

Le scandale des affaires Cahuzac et Offshore Leaks a propulsé la problématique de l'évasion fiscale au premier plan des agendas politiques. Les utilisateurs et intermédiaires des paradis fiscaux pourraient-ils vraiment être mis en cause ?

Mathilde DUPRE, chargée de plaidoyer au CCFD-Terre Solidaire sur le financement du développement, et coordinatrice de la plateforme « Paradis fiscaux et judiciaires »

Jamais les annonces à l'encontre des paradis fiscaux ne s'étaient enchaînées à une telle vitesse. Sous l'effet conjugué de deux affaires, le scandale Cahuzac et l'enquête journalistique Offshore Leaks⁽¹⁾, l'accélération de l'agenda politique est à ce point que les militants mobilisés contre l'opacité financière et l'évasion fiscale depuis près d'une décennie ne savent plus où donner de la tête. Ce n'est certes pas la première déclaration de guerre contre les trous noirs de la finance mais cette fois-ci, les solutions envisagées reprennent en grande partie celles portées de longue date par la société civile. Reste à savoir si ces nouvelles règles seront mises en œuvre, et comment.

Le diagnostic est en effet posé depuis des années, et les solutions bien connues des associations⁽²⁾ engagées dans ce combat pour

la transparence et contre la fuite des recettes publiques, dans les pays riches comme dans les pays en développement. La société civile n'a pas ménagé ses efforts, depuis 2009 et pendant les campagnes législative et présidentielle de 2012, pour faire endosser ses propositions. Mais cette bataille, pourtant décisive pour restaurer l'équilibre des finances publiques et investir dans des politiques sociales de qualité, n'avait pas reçu toute l'attention nécessaire. Malgré les effets d'annonce, Bercy aura même multiplié les manœuvres pendant la réforme bancaire, début 2013, pour décourager les députés PS, EELV et UMP désireux d'obliger les banques françaises à faire la transparence sur leurs activités partout dans le monde, y compris dans les paradis fiscaux. Heureusement sans succès!

Il aura donc fallu attendre la mise

en cause de Jérôme Cahuzac en France, et l'opération Offshore Leaks au niveau international, pour que les gouvernements se saisissent enfin sérieusement des propositions développées notamment par la plateforme «Paradis fiscaux et judiciaires», et ses alliés.

L'industrie florissante de l'évasion fiscale

Au-delà des cercles de spécialistes, ces deux affaires ont en effet exposé aux yeux de l'opinion publique l'envergure du problème et la faiblesse des réponses apportées par la communauté internationale jusqu'alors. En effet, partant de deux millions et demi de documents (environ), le travail d'investigation journalistique autour de l'Offshore Leaks permet, pour la première fois, de raconter les rouages de l'industrie de l'évasion fiscale : avec ses leaders (les sociétés de conseil, d'audit, de services financiers, les banques, les cabinets d'avocats d'affaires ou les fiscalistes), ses principaux clients (grandes fortunes ou entreprises transnationales), et les montages sophistiqués qui leur sont proposés de sociétés écrans en cascade pour dissimuler leurs activités. Ce sont d'ailleurs exactement les mêmes outils et circuits opaques qui sont utilisés par les directeurs financiers des grandes entreprises, les millionnaires, les mafieux et les criminels. Une industrie florissante, donc, et épargnée par les efforts de la communauté internationale déployés depuis la crise financière.

En concentrant toutes les réponses sur la transparence des territoires, le G20 et les institutions spécialisées (telles que l'OCDE) ont en effet laissé prospérer les activités des clients des paradis fiscaux et de leurs complices. Les listes noires ou grises et autres menaces du G20 n'avaient pas permis de décourager les fraudeurs, évadés et autres délinquants financiers. Cet exer-

cice de désignation des paradis fiscaux aura certes permis d'encourager la signature de traités d'échange d'informations entre les pays, mais selon un format qui ne fonctionne pas très bien. De l'aveu même de Valérie Pécresse, ex-ministre du Budget, quand il fonctionne, l'échange d'informations à la demande permet au mieux de confirmer des renseignements déjà connus de l'administration fiscale. Et surtout les listes, souvent incomplètes dès le début, ont fondu rapidement sous les pressions diplomatiques et politiques des pays concernés.

Des milliards d'euros échappant aux caisses

Tous les voyants étaient donc au rouge depuis plusieurs mois. Faut-il le rappeler, les cinquante premières entreprises européennes disposaient en moyenne de cent filiales chacune dans les paradis fiscaux en 2009, avec un record absolu détenu par les institutions financières (banques et assurances).⁽³⁾ Loin de diminuer, la présence des banques dans les paradis fiscaux avait même augmenté en 2012, malgré une poignée de fermetures symboliques dans les quelques pays de la liste noire française, tels que le Panama⁽⁴⁾.

Les flots de milliards d'euros échappant aux caisses des Etats riches comme celles des pays du Sud ont continué de grossir. On parle aujourd'hui de trente à trente-cinq milliards d'euros de fraude fiscale internationale, chaque année, en France⁽⁵⁾. Et de mille milliards, soit le chiffre mis en avant concernant l'évasion fiscale annuelle au sein de l'Union européenne (UE). Quant aux flux financiers illicites sortant des pays en développement, ils étaient estimés en 2010 à huit cent cinquante milliards d'euros, soit 26 % de plus qu'en 2009⁽⁶⁾. Ce chiffre comprend l'argent de la corruption (3 à 5 %), de la criminalité (30 à 35 %) et de l'évasion fiscale (60 à 65 %), et représente

plus de dix fois l'aide publique au développement déclarée par les pays riches.

Face à la colère et au désarroi de l'opinion publique, les gouvernements français, européens et des autres pays n'ont pas d'autre choix que de réagir et de changer de méthode. Ils se tournent alors vers la société civile, et reprennent un certain nombre de ses propositions : l'échange automatique de renseignements entre les administrations fiscales, et non plus à la demande, la transmission obligatoire d'informations de la part des intermédiaires financiers (à l'image de la loi Fatca aux Etats-Unis, votée en 2010), la transparence comptable pays par pays pour les entreprises multinationales, le renforcement des sanctions à l'encontre des fraudeurs ou encore l'identification des propriétaires et bénéficiaires réels des sociétés écran. Les gouvernements se saisissent aussi d'informations qu'ils tenaient à leur disposition depuis 2009, et annoncent des contrôles plus sévères.

Les différentes échelles de négociation

Toutes ces déclarations vont dans le bon sens, mais elles donnent encore le sentiment d'une grande improvisation. Et derrière les annonces, se cachent en réalité des différences de vues importantes entre les pays, chacun cherchant à préserver les avantages de son industrie financière. L'argument de choix utilisé par les paradis fiscaux est de conditionner toute réforme nationale à des avancées similaires de la part de leurs principaux concurrents. Ainsi le Luxembourg et l'Autriche bloquent les négociations européennes en fonction des évolutions dans les relations avec la Suisse ou le Liechtenstein. Mais la Suisse à son tour réclame des réformes à Singapour ou à la City, plaidant pour des accords au plus haut niveau.

De leur côté, les organisations de

(1) Travail d'enquête journalistique mené par un Consortium de journalistes d'investigation (Cij), en lien avec des dizaines de quotidiens internationaux, pendant près de quinze mois, et publié depuis le 4 avril 2013. Au total, deux cent soixante gigabits de données fournies par d'anciens salariés de deux entreprises de services financiers offshore.

(2) La plate-forme «Paradis fiscaux et judiciaires» s'est constituée dans le cadre de la Coalition «2005, plus d'excuses!». (voir www.stopp paradisfiscaux.fr).

(3) Merckaert et Nelh, «L'économie déboussolée. Multinationales, paradis fiscaux et captation des richesses», rapport du CCFD-Terre solidaire, décembre 2010.

(4) Dupré et Monfort, «Banques et paradis fiscaux. Quand les régions françaises font mieux que le G20 pour imposer la transparence», rapport du CCFD-Terre Solidaire, juillet 2012.

(5) Selon la commission d'enquête du Sénat de 2012.

(6) Rapport de GFI, «Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2001-2010», décembre 2012.



Laisser les plus riches et les plus mobiles se soustraire à leurs obligations en toute impunité reviendrait à encourager la « démocratisation » des comportements d'incivisme fiscal. C'est alors le contrat social à l'échelle nationale qui en serait menacé.

la société civile observent que les plus grands pas récemment franchis sont le résultat de mesures unilatérales, qui ont ensuite atterri sur la table des négociations internationales (Fatca ou Dodd Frank aux Etats-Unis, la transparence pays par pays des banques dans la réforme bancaire française et européenne, etc.). S'il est nécessaire de se coordonner au niveau international (UE, G8, G20, OCDE etc.), il ne faut donc pas sous-estimer la force d'entraînement de mesures françaises. Ce sera en tout cas, pour les associations, un marqueur de crédibilité des engagements.

L'action politique a ainsi tardé à répondre à la mobilisation citoyenne croissante, dans le contexte actuel de crise et d'austérité. Et ce n'est pas en tant que ministre en charge de la lutte contre l'évasion fiscale, mais en tant que fraudeur, que Cahuzac aura porté le plus grand tribut à notre cause. C'est pourquoi en France, l'effervescence autour de

« Les cinquante premières entreprises européennes disposent en moyenne, en 2009, de cent filiales chacune dans les paradis fiscaux, avec un record absolu détenu par les institutions financières. »

(7) Programme BEPS de l'OCDE (Base Erosion and Profit Shifting - Erosion des assiettes fiscales et délocalisation des profits); rapport publié en 2013.

la question fiscale s'accompagne malheureusement aussi d'une crise de confiance dans les institutions et les responsables politiques, à ne pas négliger non plus.

Les pays du Sud, nécessaires partenaires

Ce qui semble certain, c'est que le problème ne pourra pas être relégué facilement. La crise économique s'aggrave, et les citoyens appelés à se serrer la ceinture vont continuer d'exiger un traitement d'égalité face à la loi et à l'impôt. Laisser les plus riches et les plus mobiles se soustraire à leurs obligations en toute impunité reviendrait à encourager la « démocratisation » de ces comportements d'incivisme fiscal. C'est alors le contrat social à l'échelle nationale qui en serait menacé.

Mais pour les associations telles que le CCFD-Terre solidaire, qui ont rejoint ce combat surtout pour mettre fin aux mécanismes de pillage des ressources et des richesses des pays en développe-

ment, le plus grand risque serait de voir les pays riches solder cette crise entre eux. Pendant de longues années, la question de l'évasion fiscale et son impact dans les pays du Sud n'ont pas mobilisé toute l'attention nécessaire. Maintenant que l'Europe et les pays du G20 se sentent obligés d'agir pour restaurer l'équilibre de leurs propres comptes publics, il apparaît crucial de penser des solutions qui bénéficient également aux pays en développement, et répondent à leurs besoins. Cela signifie qu'ils doivent être associés formellement aux décisions à venir sur la refonte des règles fiscales pour les entreprises multinationales⁽⁷⁾, et la création d'outils pour échanger des renseignements de manière automatique. La France, qui a longtemps été précurseur pour inclure les enjeux fiscaux dans l'agenda international sur le développement, doit impérativement porter cette préoccupation dans les négociations en cours. ●